

1. Identification du produit et de la société

Nom du produit	Plaques de fibres-gypse Fermacell
Utilisation du produit / Préparation	plaques de plâtre renforcé par des fibres de cellulose pouvant être utilisées pour les cloisons, les plafonds et également pour les sols. Utilisation à usage universel pour la construction, la protection anti-feu et les locaux humides.
Fabricant	Fermacell GmbH Dammstraße 25 47119 Duisburg ALLEMAGNE Tel. : 0800 – 5235665 Fax : 0800 - 5356578
Service Qualité	Tel. : +49 (0)5 38 17 62 42 E-mail : sdb@xella.com
Contact en cas d'urgence	01 45 42 59 59 (ORFILA)

2. Identification des risques

Désignation des dangers	ne s'applique pas
Symboles des dangers	ne s'applique pas
Dangers pour l'homme et l'environnement	Aucun

3. Information sur les composants

Composition générale	Gypse ($\text{CaSO}_4 \cdot 2\text{H}_2\text{O}$) avec fibres de papier recyclées (Cellulose)
Substances dangereuses	Aucune
Phrases R	ne s'applique pas
Numéro d'enregistrement	-
Informations complémentaires	Aucune

4. Premiers secours

Informations générales	Pas de mesures nécessaires particulières
-------------------------------	--

Contact avec les yeux	ne s'applique pas
Contact avec la peau	ne s'applique pas
Inhalation	ne s'applique pas
Ingestion	ne s'applique pas

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinctions adaptés	le produit est incombustible, tous les moyens d'extinctions sont adaptés.
Moyens d'extinctions inadaptés	Aucun
Risques particulier dû aux matériaux, aux matières résultant de sa combustion et gaz occasionnés en cas de combustion	Aucun
Equipement de protection particulier	Aucun
Informations complémentaires	Aucune

6. Mesures à prendre en cas de dispersions accidentelles

Précautions individuelles	Ne s'applique pas
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne s'applique pas
Méthode de nettoyage	Nettoyage mécanique à sec

7. Précautions de stockage et de manipulation

Manipulation

- **Informations générales** Pas de manipulations spéciales nécessaires si le stockage est adéquat

- **Précautions contre l'incendie et l'explosion** Aucune : le produit n'est pas inflammable

Stockage

- **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** Stocker dans un endroit sec
- **Informations complémentaires** Aucune

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Composants ayant des valeurs limites d'expositions Poussière de fibres de sulfate de calcium. Valeur limite mesurée comme la teneur en poussière fine respirable : 6 mg/m³ (Règles TRGS 900 sur les valeurs limites de l'air au poste de travail)

Informations complémentaires Basé sur des listes en cours de validité

Protection individuelle

- **Mesures générales de protection et d'hygiène** Observer les règles générales de protection et d'hygiène
- **Protection respiratoire** Ne s'applique pas
- **Protection des mains / type de gants** Ne s'applique pas
- **Temps de pénétration des substances dans les gants** Ne s'applique pas
- **Protection des yeux** Ne s'applique pas
- **Protection du corps** Ne s'applique pas

9. Propriétés physico-chimiques**Informations générales**

- **Etat physique** Solide
- **Forme** Plaques à bords droits ou à bords amincis

- **Couleur** Gris-beige
- **Odeur** Inodore

Informations complémentaires

- **point de fusion** Ne s'applique pas
- **point éclair** Ne s'applique pas
- **point d'embrasement** Ne s'applique pas
- **risques d'explosions** Ne s'applique pas
- **masse volumique à 20°C** 1,10 – 1,25 g/cm³
- **valeur du pH** Neutre (7)
- **solubilité dans l'eau** 2 g/l (CaSO₄ · 2 H₂O)

10. Stabilité du produit et réactivité


Matériaux à éviter	Aucun connu
Condition à éviter	Aucune connue
Réactions dangereuses	Aucune connue
Produits de décomposition dangereux	Aucun connu

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë Non toxique

Irritations primaires

- **sur la peau** Aucune connue
- **sur les yeux** Aucune connue
- **par inhalation** Aucune connue
- **par ingestion** Aucune connue
- **toxicité à dose répétée** Aucune connue
- **indications toxicologiques** Aucune

	Fiche de Données de Sécurité Selon 91/155/CEE	FDS Version : 2
	Plaque de Gypse et Cellulose Fermacell	Révision : 03-03-2011

complémentaires


12. Informations écologiques

Information générales	Sans risque d'un point de vue écologique
Ecotoxicité	Non connue
Mobilité	Non connue
Persistance et dégradabilité	Non connue
Potentiel de Bioaccumulation	Non connu
Résultat de l'évaluation PBT (Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement)	Non connu
Autres effets nocifs	Aucun

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit

- **Recommandations** Le produit peut être assimilé et éliminé comme des gravats ou des déchets ménagers. Les réglementations locales doivent être respectées.
- **Code européen des déchets** Code de déchet suivant EAK 170802 : Matériau à base de gypse, et qui à titre exceptionnel peut tomber sous le code numéro 170801
 - 17 00 00** – Déchets de construction et de démolition (y compris déblais provenant de sites contaminés)
 - 17 08 00** – Matériaux de construction à base de gypse
 - 17 08 01** – Matériaux de construction à base de gypse contaminés par des substances dangereuses
 - 17 08 02** - matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01

	Fiche de Données de Sécurité Selon 91/155/CEE	FDS Version : 2
	Plaque de Gypse et Cellulose Fermacell	Révision : 03-03-2011

Emballage Si les emballages ne sont pas contaminés, restituer les films plastiques au collecteur de matériaux recyclable. Les réglementations locales doivent être respectées.

14. Informations relatives au transport

Par voies terrestres Classe ADR/RID-GGCS/E – Non dangereux pour le transport

Par voies maritimes Classe IMDG/GGVSee - Non dangereux pour le transport

Par voies aériennes Classe ICAO/IATA – Non dangereux pour le transport

Informations complémentaires Non dangereux pour le transport

15. Informations réglementaires


Marquage selon les directives européennes Les plaques de gypse et fibres de cellulose n'ont pas de marquage imposé selon la directive 67/548 relative à la classification, aux emballages et aux marquages des produits dangereux (ajustement suivant la directive 93/21)

Réglementations nationales Les plaques de gypse et fibres de cellulose FERMACELL ne sont pas considérées comme produits ayant obligation de marquage d'après les dispositions en matière de produits dangereux.
Le produit n'est pas considéré comme résidu devant nécessiter une surveillance particulière d'après les dispositions relatives aux déchets .

Classe de pollution des eaux WGH 1 – un peu dangereux (Water Hazard Class : auto-classification fabricant)

16. Autres informations

Responsabilité Les indications de cette fiche de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances. Elles sont fournies selon nos meilleures connaissances, mais sans garantie d'exactitude. Nous n'assumerons aucune responsabilité pour quelque dommage, préjudice ou exigence d'indemnisation susceptibles d'intervenir suite à la manipulation, au transport, au stockage du produit ou encore à l'évacuation du produit. Cette fiche de données de sécurité vise exclusivement le produit susmentionné. Lorsque le produit est appliqué comme

	<p align="center">Fiche de Données de Sécurité Selon 91/155/CEE</p> <p align="center">Plaque de Gypse et Cellulose Fermacell</p>	<p align="right">FDS</p> <p align="right">Version : 2</p> <p align="right">Révision : 03-03-2011</p>
---	--	--

composante d'autres produits, les données de la présente fiche peuvent ne plus être applicables.

FDS non obligatoire